



COMITE SYNDICAL DU PAYS VIDOURLE CAMARGUE
Compte rendu de la réunion du 21 mars 2018
à Gallargues le Montueux

Séance du 21 mars 2018

Date de convocation : 12 mars 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 42 titulaires et/ou suppléants + 1 sans voix délibérative

Membres votants présents : 37

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 2 (Mme CLAUDEL à M. PELISSIER, M. BERNARD à Mme BOUILLEVAUX)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance :

Procuration non retenue :

Nombre total de voix : 39

Le quorum est atteint : 37/44

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars, à 18h30, le Comité Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Gallargues le Montueux.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Robert CRAUSTE, Olivier PENIN, Christine ROUVIERE, Laurent PELISSIER (+ procuration Mme Claudel), Arlette FOURNIER, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Christophe TICHET, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Jean DENAT, Katy GUYOT, Annick CHOPARD, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Jean François LAURENT, Philippe GRAS, Gérard DUPLAN, René BALANA, Marc FOUCON, Geoffrey LEON, Thierry AGNEL, André SAUZEDE, Véronique MARTIN, Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Pierre GAFFARD LAMBON, Marie José PELLET, Cécile MARQUIER,

Suppléants avec voix délibérative : Marielle NEPOTY, Pascale BOUILLEVAUX (procuration M. Bernard), Françoise ARRAZAT, Roger VIGNE, Ivan COUDERC,

Suppléants sans voix délibérative : Isabelle DEBRIE, Brigitte MIRANDE, Pascal MAILLARD, Michel FEBRER, Sonia AUBRY

Présence de (Pays de Lunel) : Jérôme BOISSON, excusé Henry SARRAZIN

Absents excusés :

Claude BERNARD, Guy SCHRAMM, Freddy CERDA, Robert MONNIER, Jean Michel ANDRIUZZI,

Administration :

Yannick REBOUL Directeur du Pays Vidourle Camargue, Maxime CHARLIER Animateur LEADER, Catherine BAZILE Assistante de direction du Pays Vidourle Camargue.

M. le Président, Pierre Martinez, accueille et remercie les délégués présents pour ce Comité syndical du PÉTR.

Quorum : Le quorum étant vérifié (37/44), la séance peut commencer.

Secrétaire de séance : Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance ; M. Jacky REY accepte de remplir la fonction. Il est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Président Pierre Martinez rappelle l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1- Validation des comptes rendus des 19/01/2018 et 12/02/2018
- 2- Débat d'orientation budgétaire
- 3- Adoption du rapport d'orientation budgétaire
- 4- Demande de financement au titre du dispositif européen DLAL FEAMP - animation fonctionnement 2018
- 5- Demande de financement au titre du dispositif européen DLAL FEAMP - Coopération 2018
- 6- Délégations du comité syndical au Bureau
- 7- Adoption du règlement intérieur du PETR
- 8- Questions diverses

La séance peut donc débiter.

- I) Validation des comptes rendus des 19/01/2018 et 12/02/2018

L'approbation des comptes rendus est soumise au Comité Syndical.

Résultat du vote :

Vote pour : 39

Abstention : 0

Vote contre : 0

- II) Débat d'Orientation Budgétaire :

Rapporteur : M. le Président Pierre Martinez

En propos liminaires, M. le Président Pierre Martinez fait un bref historique de la transformation du Pays en PETR et rappelle le principe de continuité liant les deux entités.

Il pose ensuite les bases du cadre juridique : En vertu de l'article L.2312-1 du CGCT, le Président présente au Comité syndical dans un délai de deux mois maximum précédent l'examen du budget (prévu le 4 avril 2018), un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en Comité syndical.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante conformément à l'article L.2312-1 modifié du CGCT.

Résultats de l'exercice 2017 :

L'exercice 2017 a clôturé la douzième année de fonctionnement du Syndicat Mixte du Pays Vidourle Camargue. Cet exercice était le dernier effectué dans le cadre de référence au dispositif des Pays, un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) prenant la suite du Pays depuis l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2017. La transformation du syndicat mixte étant faite selon l'article 5741-4 du CGCT, le PETR reprend l'ensemble des biens, droits et obligations du Pays ; une continuité s'exerce donc au titre des données budgétaires.

- **Fonctionnement :**

Comme en 2016 (-13 000 €), sans intégration de l'excédent antérieur reporté, le réalisé de l'exercice 2017 est attendu comme légèrement déficitaire (- 8 842, 54 €), il reste cependant dans la norme légale représentant moins de 3 % du budget.

Le déficit est par ailleurs largement comblé par le report des exercices précédents (104 514,71 €).

- **Investissement :**

Sans intégration de l'excédent antérieur reporté, le réalisé du budget d'investissement 2017 est légèrement positif (+ 7 801, 61 €). Les principales dépenses d'investissement ont porté sur la mise à niveau du matériel de bureau et d'informatique et la création d'une exposition (panneaux et vidéos) en lien avec le patrimoine protestant du PETR à l'occasion du 500^{ème} anniversaire de la réforme.

Le niveau d'investissement reste limité pour ne pas impacter trop lourdement le budget de fonctionnement par le jeu des amortissements.

Ce résultat positif sera à ajouter pour le budget 2018 à l'excédent des années antérieures de 73 832, 76 €.

- **Trésorerie :**

Fin janvier 2018 la trésorerie du PETR se situe aux alentours des 140 000 €. Cela représente la moitié des dépenses effectuées par le syndicat mixte en 2017.

Le syndicat mixte n'a plus eu recours à sa ligne de trésorerie depuis maintenant 6 ans.

Globalement, les résultats reportés positifs, tant en section d'investissement que de fonctionnement (I = 81 634, 37 € / F = 95 672, 17 €), couvrent les besoins en trésorerie. Au regard du retard du démarrage

des programmes européens cela permet au GAL Vidourle Camargue d'être parmi les rares GALs d'Occitanie à ne pas être en difficulté importante sur ce plan.

Prévisions budgétaires pour 2018

DOB exercice 2018		
Fonctionnement		
Dépenses	Mandats émis en 2017	DOB 2018
Total chapitre 012 Personnel	208 000,00 €	210 000,00 €
Total chapitre 011 charges générales	72 500,00 €	105 000,00 €
Total chapitre 042 Opérations d'ordre	19 504,00 €	17 700,00 €
Total chapitre 065 autres charges courantes	- €	6 500,00 €
Total chapitre 066 Charges financières	- €	- €
Total chapitre 067 Charges exceptionnelles	- €	2 000,00 €
Total	300 004,00 €	341 200,00 €
Recettes	Titres de recettes émis en 2017	DOB 2018
6479 remboursements charges sociales	4 958,67 €	4 000,00 €
70688 Autres prestations de service	17 900,00 €	60 000,00 €
74 Dotations et participations	268 368,14 €	275 000,00 €
77 88 produits exceptionnels divers	- €	- €
775 produits des cessions d'immobilisation	- €	- €
Total	291 226,81 €	339 000,00 €
Investissement		
Dépenses	Mandats émis en 2017	DOB 2018
2051 Concessions et droits similaires	9 564,00 €	11 000,00 €
2183 Matériel informatique	2 138,84 €	2 000,00 €
2184 Mobilier	0 €	2 500,00 €
Total	11 702,84 €	15 500,00 €
Recettes	Titres de recettes émis en 2017	DOB 2018
040 Amortissements	19 504,45 €	17 700,00 €
10222 FCTVA	325,54 €	- €
Total	19 829,99 €	17 700,00 €
Report des années antérieures	2017	2018
Fonctionnement	104 514,71 €	95 672,17 €
Investissement	73 832,00 €	81 634,37 €

Répartition

Fonctionnement courant : 262 000 € (fonctionnement 250 000 € / investissement 12 000 €)

Budget total opérations : 71 000 € (fonctionnement 66 000 € / investissement 5 000 €)

Question : Quelle est la différence entre le Débat d'Orientation Budgétaire et le Rapport d'Orientation Budgétaire ?

C'est une question de formalisme : les deux sont obligatoires mais le ROB est soumis à un vote alors que le DOB ne l'est pas. C'est certes un peu lourd.

Le Comité syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

- III) Adoption du Rapport d'Orientation Budgétaire :

Rapporteur : M. Estève

Le rapport d'orientation budgétaire est maintenant obligatoire depuis 2 ans. M. Estève présente les grandes masses prévisionnelles.

Fonctionnement dépenses :

Chapitres	Tendances de l'évolution des dépenses par chapitres	Projection budgétaire pour 2018
Dépenses		
012 charges de personnels	Ce chapitre est détaillé plus loin conformément au formalisme prévu par le décret n°2016-841c du 24 juin 2016 concernant le DOB. Toutefois, il peut être précisé que l'évolution du chapitre 012 suit l'évolution des effectifs du syndicat mixte. L'année 2017 a été impactée par le démarrage d'une nouvelle mission autour du dispositif DLAL FEAMP portant le réalisé à 208 000 €.	Pour 2018 les engagements budgétaires seront du même ordre.
011 charges à caractère général	Ce chapitre se stabilise sur un montant de dépenses oscillant entre 60 000 € et 72 000 € depuis 2 ans.	Les besoins 2018 se stabiliseront autour des 92 000 €. La hausse s'expliquant principalement par le démarrage des premiers projets de coopération dans le cadre des programmes européens et la nécessité de mettre en place un projet de territoire (20 000 €)
065 autres charges courantes	Le chapitre est mobilisé en 2018 à hauteur de 6 500 € dans le cadre des indemnités de mandat.	
042 opérations d'ordres entre section	Ce chapitre est lié à la dynamique d'investissement du PETR. Compte tenu des missions du syndicat mixte, l'investissement n'est pas une dépense prioritaire ce qui explique que ce chapitre est en légère baisse depuis 2014 passant de 27 308 € à 19 504 € en 2017. Le montant 2018 confirme la tendance en étant légèrement inférieur à 2017 soit 17 707,40 €.	
066 charges financières	Ces chapitres sont mobilisés pour permettre un fonctionnement normal de la structure. Ils sont sans impact réel sur les dépenses évoluant entre 0 et 5 000 € par an. Les montants 2018 n'excéderont pas ces chiffres non plus.	

Fonctionnement recettes :

Recettes		
013 atténuations de charges	Les évolutions de ce chapitre sont liées à la prise en charge par l'assurance des risques statutaires. Le réalisé présente donc un caractère aléatoire, toutefois il est attendu pour 2018 aux alentours de 4 000 € dans le cadre du renouvellement d'un CLM fractionné.	
70 produits des services	Ce chapitre présente un réalisé stabilisé à environ 7 500 € depuis 2016. Il est toutefois, variable en fonction des cotisations des entreprises au Club des Entrepreneurs. La hausse du réalisé 2017 s'explique par l'instauration d'une nouvelle convention avec la commune du Grau du Roi concernant la participation aux frais d'animation du GALPA (+ 10 000 €). Le réalisé 2017 est de 18 000 €.	Le prévisionnel 2018 s'établit à 60 000 €. Il correspond au réalisé 2017 abondé de la réaffectation de la participation par convention de la CC du Pays de Lunel (48 000 €) titrée à tort en 2017 sur le chapitre 74, la communauté de communes n'étant pas membre du syndicat mixte.
74 dotations et participations	Le chapitre a connu une progression en 2015 suite à la signature d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Lunel et l'arrivée du solde des programmes européens 2007-2013 faisant passer le réalisé du chapitre à hauteur de 294 685 €. 2016 a été une année de transition, les programmes européens n'étant pas pleinement opérationnels, le réalisé était de 245 000 €. En 2017, le réalisé de 265 000 € témoigne de la montée en charge des aides liées au fonctionnement des programmes européens.	Pour l'exercice 2018, malgré le retrait de la participation statutaire du Conseil départemental du Gard (- 35 000 €) les participations et dotations au fonctionnement du PETR sont attendues en légère hausse du fait principalement de l'augmentation de la cotisation des communautés de communes qui passe de 1 € à 1,5 € par habitant (+ 45 000 €). Le produit 2018 est donc attendu aux alentours de 275 000 €.
77 produits exceptionnels	Ce chapitre n'est que faiblement mobilisé, 2 000 € en 2018	environ, aucune évolution n'est prévue en 2018
Réalisé budgétaire	Le réalisé budgétaire était d'environ 245 000 € avant la montée en puissance des fonds européens, il est de 291 000 € en 2017.	Pour 2018 les recettes budgétaires prévisionnelles s'établissent donc aux alentours de 339 000 € et définissent un nouveau seuil de fonctionnement pour le PETR.

Investissement :

La situation reste calibrée au regard des missions et des besoins de la structure. Le niveau d'investissement est stabilisé. Le chapitre lié aux amortissements constitue la recette principale de la section d'investissement. Ce chapitre est en baisse depuis 2014, cette tendance se confirme en 2018. Le montant de 17 707,40 € définit le budget en recettes et en dépenses pour l'année 2018.

Présentation des engagements pluriannuels :

Le syndicat mixte n'a pas d'engagements pluriannuels et n'envisage pas d'y recourir en 2018.

Structure et gestion de l'encours de la dette :

Le syndicat mixte du PETR Vidourle Camargue n'a encore jamais eu recours à l'emprunt. Il n'y a donc aucune donnée au sujet de la dette.

Pour cette raison l'épargne brute et l'épargne nette sont équivalentes, l'année 2017 ne génère pas d'épargne pour le syndicat mixte.

Cette situation est transférée au PETR.

Le budget 2018 ne prévoit pas de recours à l'emprunt.

Répartition des effectifs :

Début 2017 les effectifs du syndicat mixte sont passés de 3,86 ETP à 4,86 ETP pour intégrer la nouvelle responsabilité de gestion en matière de fonds européens sur le dispositif DLAL FEAMP.

En novembre 2017 une mission d'intérim a été mise en place pour dégager du temps de travail dans le cadre de la contractualisation (contrat de ruralité et contrat régional). Le contrat ne pourra perdurer plus de 6 mois.

Par ailleurs, dans le cadre du tourisme, le PETR bénéficie de la mise à disposition d'un agent de l'ADRT30. Le contrat de partenariat prévoit la prise en charge des frais de structure (bureau, matériel, électricité etc...) et de missions ; cela a représenté 11 000 € en 2017.

Au 1er janvier 2018, le syndicat mixte du PETR Vidourle Camargue dispose donc d'une équipe pérenne de 4,86 ETP répartis ainsi :

- 1 fonctionnaire de catégorie A IM431 IB500
- 0,86 fonctionnaire de catégorie B IM381 IB431
- 1 fonctionnaire de catégorie C IM332 IB356
- 2 agents contractuels (Animateur LEADER et FEAMP)

+ 1 contractuel mis à disposition de l'ADRT30

+ 1 intérimaire dont la mission s'arrête au 20/02/2018

Les principales actions du PETR :

Identifié comme territoire de projets le PETR Vidourle Camargue s'est vu conforté en 2016 comme légitime pour porter les dispositifs européens à fonds territorialisés. La Région, nouvelle autorité de gestion pour la période 2014-2020, a ouvert trois appels à projets pour les territoires : LEADER sur le FEADER, ATI sur le FEDER, GALPA sur le FEAMP pour lesquels le PETR a été sélectionné. Il gère à partir de 2016 une enveloppe de 4,1 millions d'euros à répartir sur le territoire jusqu'en 2020.

La mise en place des modalités de gestion et l'animation de ces dispositifs occupent l'essentiel des moyens en animation du PETR depuis 2016 (3 ETP).

Par ailleurs le PETR s'investit depuis 2017 dans la remise en place de dispositifs contractuels avec la Région et l'Etat (contrat régional et contrat de ruralité), ces deux dispositifs seront donc à animer en 2018. Le PETR mettra également en place en 2018 un conseil de développement.

Le PETR poursuivra par ailleurs ses missions pérennes comme, l'animation de la réflexion avec les acteurs locaux du tourisme, ainsi que les missions développées autour du club des entrepreneurs et de la mission patrimoine.

Résultat du vote :

Vote pour : 39

Abstention : 0

Vote contre : 0

- IV) Demande de financement au titre du dispositif européen DLAL FEAMP - animation fonctionnement 2018

Rapporteur : M. Le Président Pierre Martinez

Le PETR Vidourle Camargue est lauréat du dispositif européen DLAL FEAMP depuis le 1^{er} juillet 2016 (date de sélection de la candidature) et par convention du 22 février 2017.

Dans ce cadre, il doit assurer le fonctionnement du programme en mobilisant au minimum 1 ETP sur ces missions d'animation et de gestion. La présente délibération a pour objet la sollicitation des crédits d'aide associés à cette obligation. Le dispositif européen DLAL FEAMP prévoit une prise en charge à

hauteur de 50% par l'Europe et de 50% des partenaires : la Région à hauteur de 15 %, le Département du Gard à hauteur de 11 %.

Dépenses présentées au DLAL FEAMP :

DEPENSES DE PERSONNEL					
Agent	Coût annuel	Quotité	Coût horaire	Temps consacré en heures	Montant présenté
Marion Perras-Madiot	38 875,20 €	100%	27,30 €	1424,00 h	38 875,20 €
TOTAL					38 875,20 €

DEPENSES FORFAITAIRES - COÛTS INDIRECTS	
Taux forfaitaire de 15% des dépenses de rémunération	5 831,28 €

Plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT		
Conseil régional Occitanie	15 %	6 705.97 €
Conseil départemental Gard	11 %	5 000.00 €
DLAL FEAMP	50 %	22 353.24 €
Autofinancement	24 %	10 647.27 €
TOTAL		44 706,48 €

M. Crauste fait un rappel historique de la candidature et souligne l'implication de l'équipe technique du PETR à l'époque et celle de Mme Perras pour l'animation du dispositif.
Il remercie les élus de leur soutien.

Résultat du vote :
Vote pour : 39
Abstention : 0
Vote contre : 0

- V) Demande de financement au titre du dispositif européen DLAL FEAMP - Coopération 2018

Rapporteur : M. le Président Pierre Martinez

Le volet « Coopération », volet obligatoire du programme DLAL FEAMP, est inscrit dans la convention du 22 février 2017.

Le GALPA Vidourle Camargue signera un accord de coopération avec le GALPA Costa Dell Emilia Romagna (Ferrare, Italie) lors de leur premier échange le 27 mars 2018, à Goro (Ferrare, Italie), pour l'amélioration de la gestion et de la valorisation des ressources halieutiques locales.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement économique de la filière pêche du PETR Vidourle Camargue. Celle-ci prévoit le renforcement des sources de revenus des acteurs de la filière et le développement la consommation locale en produits de la mer. En particulier, la fiche action « Coopération » vise à faciliter les rencontres de partenaires visant les mêmes objectifs, à pratiquer des échanges de bonnes pratiques, ainsi qu'à élaborer des pistes d'actions concrètes potentiellement émergentes sur leurs territoires respectifs.

Le dispositif européen DLAL FEAMP prévoit une prise en charge à hauteur de 50% par l'Europe et de 30 % des partenaires : la Région à hauteur de 6,67 %, le Département du Gard à hauteur de 23,33 %.

Projet de coopération franco-italienne : Gestion et valorisation des ressources halieutiques locales

Dépenses présentées :

Poste de dépense	Montant présenté € TTC
Frais de déplacement	3 850.00
Frais d'hébergement	4 247.00
Frais d'interprétariat	3 492.00
Frais de traduction	6 028.14
Frais protocolaire - Paniers garnis produits locaux	126.60
Frais de conception graphique des outils de restitution	1200.00
Frais d'impression des outils de restitution	174.00

Frais Traiteur Dîner 07/05/18	792.00
Frais Traiteur Déjeuner 08/05/18	500.00
Frais Traiteur Déjeuner 07/05/18 et Dîner 08/05/18	1025.00
TOTAL	21 434.74

Plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT		
Conseil régional Occitanie	6.67 %	1 430.42 €
Conseil départemental Gard	23.33 %	5 000.00 €
DLAL FEAMP	50 %	10 717.37 €
Autofinancement	20 %	4 286.95 €
TOTAL		21 434.74 €

Résultat du vote :

Vote pour : 39
 Abstention : 0
 Vote contre : 0

-VI) Délégations du comité syndical au Bureau

Rapporteur : M. le Président Pierre Martinez

Ces dernières années la tendance est forte de voir se multiplier les dispositifs menés par appels à projets et des dispositifs de contractualisation à gérer sur des délais courts et contraignants.

Ces appels à projets offrent souvent des perspectives intéressantes sur les territoires (LEADER, ATI FEDER, contrat de ruralité, contrat régional) mais les délais de réponse sont parfois courts et la méthode à suivre pour répondre contraignante (mobilisation du conseil de développement par exemple...). Pour gagner en efficacité et ne pas surcharger les élus face à cette réalité, il est proposé au Comité syndical de délibérer sur l'opportunité de candidater à tout appel à projet ou dispositif de contractualisation puis d'en confier l'administration et la validation au Bureau du PETR.

Selon le même besoin d'efficacité dans la gestion du PETR, il est proposé comme cela était le cas durant les mandats précédents, de déléguer au Bureau la possibilité de faire les demandes de subventions pour les opérations portées en maîtrise d'ouvrage par le PETR et de faciliter l'administration dans le cadre des programmes européens LEADER, ATI et FEAMP.

Les attributions déléguées au Bureau syndical sont confiées à celui-ci pour une prise de décision rapide. A charge pour le Bureau d'en rendre compte au Comité Syndical dès la séance suivante.

Résultat du vote :

Vote pour : 39
 Abstention : 0
 Vote contre : 0

- VII) Adoption du règlement intérieur du PETR

Rapporteur : M. le Président Pierre Martinez

Le PETR doit se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois.

Le présent document définit les règles de fonctionnement interne du Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue. Il reprend les règles de fonctionnement classiques des syndicats mixtes.

M. Martinez attire l'attention sur l'article n°4 :

« Tout délégué titulaire empêché d'assister à une séance du Comité syndical doit en aviser le Président ou les services du Syndicat, si possible par écrit.

Il revient également au délégué titulaire de donner obligatoirement procuration à un délégué issu de la même communauté de communes pour se faire représenter ».

Ce qui veut dire que ne seront pris en compte que les voix des titulaires présents et les procurations.

Résultat du vote :

Vote pour : 39

Abstention : 0

Vote contre : 0

- VIII) Questions diverses :

1 - L'équipe du PETR prépare un document à l'attention des Maires du territoire recensant les dispositifs auxquels ils peuvent prétendre pour le financement de leur projet auprès de l'Etat, la Région, le Département, l'Europe.

D'ici fin juin, une présentation en sera faite dans chacune des communautés de communes.

2 - M. le Président Pierre Martinez informe le Comité syndical de la signature d'un avenant au bail des locaux du PETR pour l'extension d'un bureau afin de réorganiser les services et offrir au personnel de meilleures conditions de travail. Cela permettra également aux élus de disposer d'un espace de travail et de rencontre.

3 - Préfecture - Contrat de ruralité 2018 : la maquette sera soumise à l'arbitrage du SGAR début avril pour une signature le 13 avril 2018.

Contrat de réciprocité : Le Président du PETR et les Présidents des Communautés de communes sont invités le 22 mars par M. le Sous-préfet pour la mise en place d'un contrat de réciprocité entre l'Agglo de Nîmes et le PETR. L'Etat apporterait la somme de 500 000 €, l'Agglo 300 000 € et le PETR 200 000 € dans ce partenariat liant un territoire urbain et un territoire rural. Les domaines d'intervention ne sont pas définis pour l'instant. Il pourrait s'agir de mobilité ou comme le précise M. Denat de Fibre Optique. Les Présidents feront un retour devant les élus du PETR dès que les orientations seront précisées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président Pierre Martinez remercie le Comité syndical.

Le secrétaire de séance
Jacky REY

Le Président
Pierre MARTINEZ